

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÉSOLUTION PP-29

Afin de permettre le déplacement de la maison existante sur le lot 1 234 715 (8585, boul. LaSalle) et la construction de 16 habitations unifamiliales.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de LaSalle :

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021, le premier projet de résolution PP-29, en vertu du Règlement LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser le déplacement de la maison existante sur le lot 1 234 715 (8585, boul. LaSalle) et la construction de 16 habitations unifamiliales.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui exige le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

PRENEZ AVIS que toutes demandes de renseignements ou commentaires au sujet de ce projet de résolution doivent être soumises à l'adresse greffelasalle@montreal.ca avant 17 h le 28 avril 2021.

Les commentaires formulés seront lus lors de la séance virtuelle du conseil d'arrondissement qui sera diffusé le 3 mai 2021 à 19 h à partir du site <https://montreal.ca/conseils-decisionnels/conseil-darrondissement-de-lasalle#webdiffusion>.

DOCUMENTATION

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 avril 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement